



Quartiers prioritaires

Des situations de précarité plus hétérogènes qu'en France métropolitaine

En 2009, un million de personnes vivent en Provence-Alpes-Côte d'Azur dans un des 282 quartiers prioritaires inscrits en contrat urbain de cohésion sociale (Cucs), soit un habitant de la région sur cinq contre un sur huit en France métropolitaine. Cette spécificité régionale s'explique notamment par une précarité élevée, conjuguée à une forte urbanisation du territoire.

Les habitants de ces quartiers sont en grande précarité monétaire et cumulent les difficultés. Plus souvent concernés par une allocation chômage, ils disposent de revenus plus faibles : le revenu fiscal médian s'y élève à 1 010 € par mois et par unité de consommation (UC), contre 1 520 € pour l'ensemble de la région. Ils ont par ailleurs des conditions de logement plus difficiles.

De fortes disparités existent entre les différents quartiers prioritaires de la région. En effet, les zones urbaines sensibles (ZUS), créées en 1996 et préexistantes aux Cucs, concentrent les difficultés. La moitié des habitants y déclarent moins de 750 € par mois et par UC. Les difficultés face à l'emploi y sont également plus accentuées et les conditions de logement plus difficiles.

Pour cerner au mieux les spécificités des quartiers prioritaires, une typologie réalisée à l'échelle de la France métropolitaine dégage huit profils de quartiers. Ceux-ci se distinguent principalement par le niveau de revenus de leurs habitants.

Il ressort notamment que les quartiers prioritaires les plus en difficulté de France métropolitaine sont surreprésentés en Paca. Plus de 180 000 personnes y résident, soit 19 % de la population régionale des quartiers prioritaires (contre 5 % au niveau national). La moitié des habitants de ces quartiers déclarent moins de 520 € par mois et par UC. Ces quartiers sont en outre en fort décalage avec leur voisinage immédiat : les revenus de leurs habitants y sont inférieurs en moyenne de moitié. Plus jeunes, ces habitants cumulent les difficultés : les trois quarts des 15-34 ans sortis des études n'ont pas le baccalauréat, le taux d'activité y est très faible (56 % fin 2009 contre 72 % pour la moyenne des quartiers prioritaires de France métropolitaine) et 83 % de la population en emploi est employé ou ouvrier en 2007. Les ménages de grande taille y sont également surreprésentés. Enfin, ces résidents sont majoritairement locataires, le plus souvent dans un logement HLM.

Dans le même temps, les quartiers prioritaires les moins en difficulté de France métropolitaine sont également surreprésentés en Paca. 200 000 personnes y résident, soit 21 % de la population régionale des quartiers prioritaires contre 10 % au niveau national. Le revenu fiscal médian s'élève dans ces territoires à 1 450 €

revenus

www.insee.fr

- Régions
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les publications



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE-D'AZUR

DRJSCS
Direction Régionale
de la Jeunesse, des sports
et de la Cohésion Sociale

Définitions et méthodes

La **politique de la ville** désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics, afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités entre les territoires au sein de l'agglomération. Elle est mise en œuvre par les services de l'État et les collectivités territoriales sur la base de contrats signés avec les maires ou les présidents d'EPCI. Ces contrats définissent un projet de développement pour chaque quartier.

Le **revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu fiscal comprend les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites, les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables. Il ne comprend pas les revenus sociaux non imposables (RSA, minimum vieillesse, allocations familiales, APL, APA par exemple).

Une **typologie des quartiers prioritaires** a été élaborée pour différencier 2 135 quartiers prioritaires de France métropolitaine. Elle s'appuie sur 18 indicateurs relatifs à la politique de la ville, disponibles sur le site www.insee.fr.

L'Insee a développé une méthode dite d'**analyse carroyée**, permettant de cartographier les caractéristiques de la population selon une technique de carroyage. La zone d'étude est découpée selon un quadrillage composé de carreaux de 200 mètres de côté. Cette technique s'affranchit de tout découpage administratif et offre une finesse géographique particulièrement adaptée à l'analyse de la ville.

par mois et par UC, soit un niveau proche de l'ensemble des ménages de la région. La population y est plus âgée, plus diplômée, plus souvent propriétaire et enfin plus souvent active que dans les autres quartiers de la politique de la ville.

Nouvel outil d'analyse spatiale, l'analyse carroyée permet une description fine du territoire. Elle situe précisément les populations les plus en difficulté et met en évidence les disparités à l'intérieur de chaque quartier. Ainsi par exemple à Marseille, le nord de la commune concentre les difficultés ; la plupart des quartiers prioritaires s'y retrouvent logiquement. Toutefois, au sein d'un même quartier, des disparités de revenus peuvent apparaître. Sur la commune d'Avignon, certaines poches de précarité débordent des quartiers prioritaires.

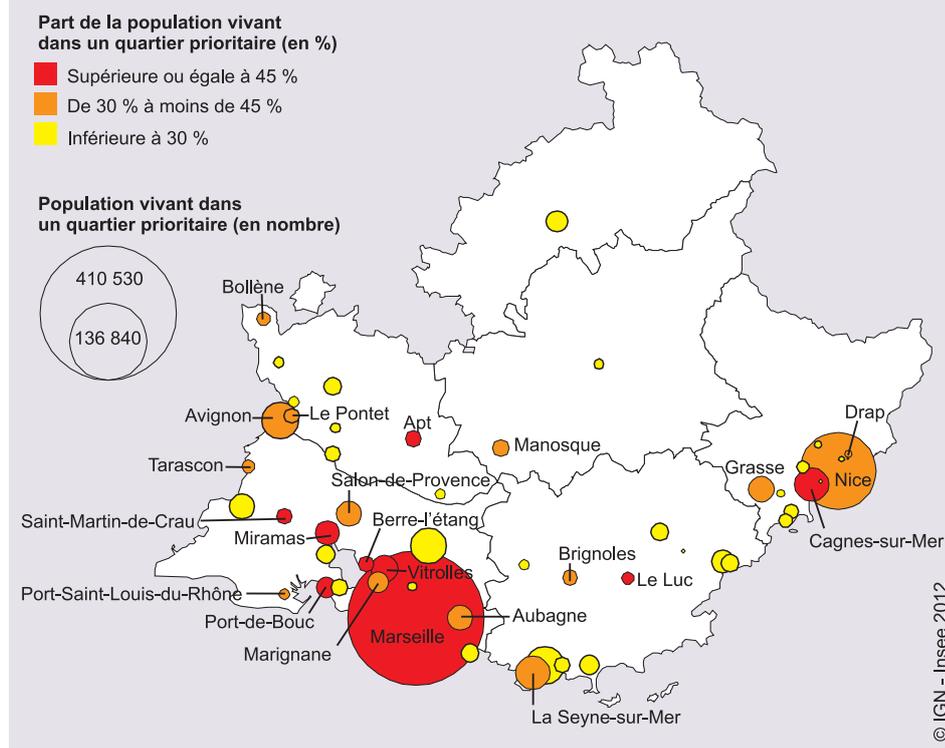
La révision des zonages de la politique de la ville est une priorité de politique publique. En s'appuyant sur ces nouveaux outils d'analyse fine du territoire, il est possible aujourd'hui de mieux cibler les poches de précarité.

Sébastien Chéron,
Damien Dotta,
Jacques Pougard,
Insee

Jean-Claude Jaillet,
DRJSCS

Les Bouches-du-Rhône, particulièrement concernées par la politique de la ville

Population des quartiers prioritaires dans les 53 communes concernées de Paca



Lecture : à Marseille, 410 000 personnes résident dans un quartier prioritaire, soit 48 % de la population communale.
Sources : Insee, indicateurs clés de la politique de la ville 2009 - SGCIV 2009

Institut National de la Statistique
et des Études Économiques
Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenthi
13387 Marseille Cedex 10
Tél : 04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 60

Directeur de la publication : Renan Duthion
Chef du service Études et Diffusion : Olivier Biau
Rédacteur en chef : Claire Joutard

Retrouvez les résultats complets de l'étude sur www.insee.fr :
l'Analyse n° 24, les Données de l'étude et le Complément d'Analyse, décembre 2012